

■ Rires et chansons

# Tramelan et Tavannes proposent un spectacle organisé en faveur des écoles primaires

Convier des artistes à monter sur scène pour alimenter les fonds de course des écoles primaires de la région est un concept lancé en 2011 à l'initiative de François Vorpe. Marqués par l'apparition de nouveaux artistes, deux spectacles «Rires et chansons» sont programmés au vendredi 15 novembre (CIP de Tramelan) et au samedi 16 novembre (salle communale de Tavannes). Edats de rires assurés.

Associer l'humour et la chanson pour organiser des spectacles en faveur des écoles primaires de la région est une idée qui récolte tous les suffrages depuis 2011. En effet, chacune des soirées organisées jusqu'ici a attiré un nombreux public et c'est avec une certaine impatience que les amateurs

de spectacles originaux attendent le retour de «Rires et chansons».

Vendredi 15 novembre, le CIP de Tramelan proposera un programme très alléchant avec le Biennois Ismaël Schneider qui a remporté, en septembre dernier, le concours des nouveaux talents de la chanson mis sur pied dans le cadre du Festival des vents à Reconvilier. Le Tavannois Jérôme Achermann se produira lui aussi dans le registre chanson alors que François Vorpe et Jérôme Mouttet assureront la partie humoristique de la soirée.

«Trois-Rivières», un sketch qui coule de sources...

Samedi 16 novembre, c'est à la salle communale de Tavannes qu'une nouvelle soirée «Rires et chansons» permettra au public de se divertir grâce à une belle brochette d'artistes. Jérôme Achermann et François Vorpe remonteront une nouvelle fois sur scène, mais deux artistes se produiront pour la première fois à «Rires et chansons», soit Fanny Kupferschmid, de Bévillard, pour la chanson, et le ventriloque Jean-Pierre Marcon pour l'humour.

On précisera encore que François Vorpe présentera un spectacle qui colle à l'actualité avec un sketch tout spécialement consacré à «Trois-Rivières» en général et aux têtes pensantes de ce projet de fusion en particulier. Show devant!

Les recettes de ces deux soirées seront utilisées pour alimenter les fonds de course des écoles primaires de Tramelan et de Tavannes.

A relever que les écoles participent activement à ce projet en s'attendant à différentes tâches dont l'encaissement des entrées et la tenue d'un stand de boissons et de délicieuses pâtisseries confectionnées par les mamans d'élèves. François Vorpe tient à remercier toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de «Rires et chansons»



Fanny Kupferschmid: du talent à revendre.



Jérôme Achermann ne manquera pas de séduire son auditoire.

ainsi qu'à deux généreux sponsors, soit les entreprises Rossel et Glueck, de Tavannes.

(oo)

**Rires et chansons. Vendredi 15 novembre, CIP de Tramelan (20 h); samedi 16 novembre, salle communale de Tavannes (20 h).**



L'humoriste François Vorpe présentera un sketch inédit sur le projet de fusion Trois-Rivières. (oo)

■ Fusion Petit-Val

## Passé-Présent: le changement dans la continuité

Un sujet sensible qui est apparu dans les travaux du COPIL concerne le statut des pâturages communaux. L'agriculture reste la principale pourvoyeuse d'emplois locaux dans le Petit-Val. Les exploitations agricoles sont toutes concernées par l'exploitation sous une forme ou une autre de ces pâturages et terrains communaux et des craintes compréhensibles se sont manifestées concernant la gestion de ces surfaces après la fusion.

Le contrat de fusion prévoit explicitement que l'intégralité des baux à ferme seront repris par Petit-Val. La répartition actuelle des terres entre les agriculteurs n'est pas remise en question et les terres seront toujours prioritairement attribuées aux exploitations agricoles de chaque ancienne commune. Seule une diminution du nombre d'exploitations pourrait conduire à une adaptation de cette répartition. Quant aux pâturages gérés encore directement par certaines communes, ils seront soumis à une réglementation harmonisée. Une commission

permanente des pâturages, composée de représentants de chaque village, sera instituée pour en contrôler la gestion.

La gestion des forêts verra une simplification de ses organes puisque les commissions communales des forêts et la commission du triage du Petit-Val seront regroupées en une seule Commission des forêts et triage avec également un membre par ancienne commune.

Petit-Val sera une commune mixte comme c'est le cas actuellement des quatre communes participant à ce processus de fusion. Le Conseil communal administrera l'ensemble des biens municipaux et bourgeois. Par contre les Assemblées bourgeoises de Châtelat, Monible, Sornetan et Souboz seront maintenues avec un statut inchangé. Elles resteront ainsi compétentes pour l'admission de nouveaux membres ayants droits aux jouissances (à comprendre au sens du terme de droit...), pour les actes juridiques sur la propriété et autres droits réels ainsi que la modification de l'affectation des biens bourgeois. Même si ces prérogatives peuvent

FUSION  
PETIT-VAL



paraître désuètes de nos jours, elles n'en constituent pas moins un gage de continuité dans la gestion du patrimoine historique de nos villages.

Un élément identitaire qui ne pourra malheureusement pas être maintenu est celui du lieu d'origine. La législation en vigueur ne permet pas de faire cohabiter le nom d'une commune supprimée par une fusion avec celui de la nouvelle commune. Toutes les personnes concernées seront ainsi originaires de Petit-Val. Cette «perte d'identité» est à relativiser et ne doit pas devenir un prétexte anti-fusion compte tenu des nombreux avantages qui sont attendus pour l'ensemble de la population de Petit-Val dans les domaines administratifs, scolaires et techniques.

Jean-Michel Carnal,  
maire et bourgeois de Souboz